



Listen to this article

*« L'esprit du Seigneur, l'Eternel, est sur moi, car l'Eternel m'a oint pour porter de bonnes nouvelles aux malheureux ; Il m'a envoyé pour guérir ceux qui ont le cœur brisé, pour proclamer aux captifs la liberté, et aux prisonniers la délivrance ; pour publier une année de grâce de l'Eternel, et un jour de vengeance de notre Dieu ; pour consoler tous les affligés ; pour accorder aux affligés de Sion, pour leur donner un diadème au lieu de la cendre, une huile de joie au lieu du deuil, un vêtement de louange au lieu d'un esprit abattu, afin qu'on les appelle des téribinthes de la justice, une plantation de l'Eternel, pour servir à sa gloire. »* - Ésaïe 61 : 1-3.

Quand le prophète Ésaïe prononça ces paroles, il parlait par la puissance de l'Esprit Saint. Comme nous le dit l'apôtre Pierre : « *C'est poussé par le Saint Esprit que des hommes ont parlé de la part de Dieu* ». Il déclare, en outre : « *Les prophètes qui ont prophétisé touchant la grâce qui vous était réservée, ont fait de ce salut l'objet de leurs recherches et de leurs investigations, voulant sonder l'époque et les circonstances marquées par l'Esprit de Christ qui était en eux, et qui attestait d'avance les souffrances de Christ et la gloire dont elles seraient suivies. Il leur fut révélé que ce n'était pas pour eux-mêmes, mais pour vous, qu'ils étaient les dispensateurs de ces choses que vous ont annoncées maintenant ceux qui vous ont prêché l'Evangile par le Saint Esprit envoyé du ciel.* » - 2 Pierre 1 : 21 ; 1 Pierre 1 : 10-12.

Dans notre texte, le mot *oint* est utilisé dans le sens de l'ordination. Les souverains sacrificateurs d'Israël furent successivement oints, ou ordonnés par Dieu, l'huile d'onction représentant le Saint Esprit. Leurs rois furent oints pour régner sur le royaume de Dieu typique, l'huile représentant ici aussi le Saint Esprit. Et ainsi Christ, le grand Souverain Sacrificateur et Roi, fut ordonné par Dieu et oint de l'Esprit. Ce ne fut pas une onction d'hommes, ou faite par des hommes.

Dans le cas de notre Seigneur, nous savons exactement quand cette prophétie fut accomplie. Ce fut quand Il vint vers Jean, pour être baptisé dans le Jourdain, et qu'Il se

présenta en sacrifice à Dieu. L'acceptation divine, de ce sacrifice, fut manifestée par l'attribution de l'Esprit Saint. Jean-Baptiste vit l'Esprit descendre comme une colombe sur le Seigneur ; ce signe ne fut donné qu'à lui, personne d'autre ne le vit. Jésus se rendit compte qu'Il avait reçu une onction particulière du Père, et d'autres le perçurent à partir de ce moment-là. Nous ne devons pas supposer que Jésus ait accompli des miracles avant d'être oint, mais cela ne signifie pas qu'avant ce moment-là, Il n'ait pas exprimé d'aimables paroles ni accompli des actions empreintes d'amabilité, car, en tant qu'homme parfait, Il possédait l'Esprit de Dieu, autant que le pouvait un homme à l'image de Dieu.

Que Jésus ait attendu d'être âgé de trente ans, pour accomplir sa consécration spéciale et recevoir son ordination et sa mission de prêcher, ne signifie pas que ses disciples devraient parvenir à l'âge de trente ans, avant de commencer à prêcher. Il fallait que Jésus se conformât aux exigences de la Loi de Moïse, donnée par Dieu aux Juifs ; car Jésus, en tant qu'homme, était un Juif, né sous la Loi et soumis, par conséquent, à toutes ses règles. La pleine maturité, selon la Loi, n'était atteinte qu'à l'âge de trente ans. Notre Seigneur vint pour donner sa vie comme substitut de la vie qu'Adam avait perdue. Adam était un homme complet, parfait, et notre Seigneur devait atteindre la maturité en tant qu'homme parfait, avant de devenir un substitut parfait, un prix correspondant.

### **LE « CORPS » DE CHRIST NE FAIT PAS PARTIE DE LA RANÇON**

Pour les disciples du Seigneur Jésus, au cours de cet Âge de l'Évangile, la question est tout à fait différente. La consécration convient à celui qui possède la maturité d'esprit, pour se rendre clairement compte de ce qu'il fait, pour réaliser ce que représente la mort de Jésus et ce que signifie devenir un sacrificateur associé à Lui. Les disciples de Christ ne participent pas à l'octroi de la rançon. Ce fut une œuvre qu'Il réalisa Lui seul. Mais Dieu permet à ses disciples, dans son abondante faveur, d'être considérés comme faisant partie, avec Jésus, de l'Offrande pour les péchés du monde. Ils deviennent membres de son Corps, après l'imputation de son mérite qui confère, à leur offrande, une vertu qu'elle n'aurait pu posséder autrement. Son mérite est tout à fait suffisant, et c'est son mérite qui rachète le monde, au travers de son corps, l'Église.

L'onction, qui était sur Jésus-Christ, demeura avec Lui tout au long de son ministère terrestre ; la plénitude, ou totalité de la faveur de Dieu, reposait sur chacune de ses paroles et de ses actions. Dieu était manifesté dans sa chair, car Il était la représentation humaine

parfaite de tous les attributs du caractère glorieux de Jéhovah. Cela fut démontré dans sa résurrection d'entre les morts, après l'accomplissement de son sacrifice. Sans cela, cet accomplissement aurait été un échec et Il serait resté dans l'assemblée des morts, et aucun avantage ne résulterait de sa mort, en vue du bien de l'humanité. Jésus fut engendré de l'Esprit Saint et oint à son baptême, et Il naquit en tant qu'être esprit complet, au rang le plus élevé, lors de sa résurrection. Aucun autre être n'avait jamais été créé sur ce plan de vie. Jusqu'à ce moment-là, seul Jéhovah possédait la vie divine, incorruptible.

### **NOTRE TEXTE S'APPLIQUE AU CHRIST COMPLET**

Nous aurions pu présumer, en l'absence d'une déclaration directe, que les paroles du Prophète, figurant dans notre texte, s'appliquent à notre Seigneur Jésus. Mais aucun doute ne subsiste dans notre esprit, quand nous découvrons que Lui-même cita ces paroles dans son sermon, dans la synagogue à Nazareth, où Il avait grandi. Il se leva et lut une partie de cette prophétie, à haute voix. Puis, refermant le livre, Il déclara : « *Aujourd'hui cette parole de l'Ecriture, que vous venez d'entendre, est accomplie.* » (Luc 4 : 16-21). Il montra qu'Il était celui auquel se référait le Prophète. Et nous voyons le bien-fondé de cette déclaration, dans toutes les significations qu'elle comporte.

Mais, alors que la prophétie se réalisa en premier lieu en Jésus, et qu'elle s'appliqua particulièrement à Lui, nous comprenons qu'elle s'applique également aux membres de Christ. Ceux-ci, en devenant son Corps, sont par là même devenus une partie de Lui-même. Ce n'est pas grâce à un quelconque mérite de leur part.

Cette onction, qui repose sur l'Eglise, vient à nous par Christ, descendant de la Tête sur tous les membres du Corps, comme cela est montré dans la figure du souverain sacrificeur d'Israël, et comme le déclara le Psalmiste. (Psaume 133 : 2). Le Seigneur Jésus est notre grand Avocat auprès du Père, et par Lui seul nous pouvons nous tenir devant Dieu. Nous sommes donc reçus par le Père en tant que fils engendrés de l'Esprit, comme le fut notre Tête. Nous sommes engendrés de l'Esprit, tout comme Il le fut Lui-même.

Notre union vitale avec le Seigneur, en tant que membres de son Corps, est aussi montrée plus loin, par le prophète Esaïe. Lisons attentivement le chapitre 49, versets 7 à 9, et l'interprétation faite par l'apôtre Paul en 2 Corinthiens 6 : 1, 2. Ce même apôtre déclare en outre : « *Car, comme le corps est un et a plusieurs membres, et comme tous les membres du*

*corps, malgré leur nombre, ne forment qu'un seul corps, ainsi en est-il de Christ. » Et encore : « La coupe de bénédiction que nous bénissons, n'est-elle pas la communion au sang de Christ ? Le pain que nous rompons, n'est-il pas la communion au corps de Christ ? Puisqu'il y a un seul pain, nous qui sommes plusieurs, nous formons un seul corps ; car nous participons tous à un même pain. » « Vous êtes le corps de Christ, et vous êtes ses membres, chacun pour sa part. » - 1 Corinthiens 12 : 12 ; 10 : 16, 17 ; 12 : 27.*

L'apôtre Paul déclare encore au sujet des membres de l'Eglise : « *C'est à quoi il [Dieu] vous a appelés par notre Évangile, pour que vous possédiez la gloire de notre Seigneur Jésus-Christ.* » Comme les paroles profondes du Sauveur s'éclairent, sous la lumière projetée sur elles par les Apôtres, après leur onction de l'Esprit ! Comme le Maître accomplit pour eux sa promesse, faite juste avant sa crucifixion ! Il déclara, comme nous nous le rappelons : « *J'ai encore beaucoup de choses à vous dire, mais vous ne pouvez pas les porter maintenant. Quand le consolateur sera venu, l'Esprit de vérité, il vous conduira dans toute la vérité ; car il ne parlera pas de lui-même, mais il dira tout ce qu'il aura entendu, et il vous annoncera les choses à venir.* » (Jean 16 : 12, 13). Telles étaient les choses profondes de Dieu, que seuls peuvent comprendre les engendrés de l'Esprit, les enfants de Dieu dont l'esprit aura été enseigné.

Nous devons, si nous sommes fidèles, être rendus semblables à Lui et partager sa gloire extrême. Il n'est pas étonnant que l'apôtre ait déclaré avec exaltation : « *Ce sont des choses que l'œil n'a point vues, que l'oreille n'a point entendues, et qui ne sont point montées au cœur de l'homme, des choses que Dieu a préparées pour ceux qui l'aiment. Dieu nous les a révélées par l'Esprit. Car l'Esprit sonde tout, même les profondeurs de Dieu.* » - 1 Corinthiens 2 : 9, 10.

## **L'APPLICATION DE NOTRE TEXTE AUJOURD'HUI**

L'apôtre Jean affirme que « *l'onction que nous avons reçue de lui demeure en nous* », et encore : « *Par cela, nous savons que nous demeurons en Lui [en Dieu] et Lui en nous, parce qu'Il nous a donné de son Esprit.* » L'apôtre Pierre déclare que Jésus « *a reçu du Père le Saint Esprit qui avait été promis [pour l'Eglise], et il l'a répandu* » (1 Jean 2 : 27 ; 4 : 13 ; Actes 2 : 33). Il vient du Père et par le Fils. Ceci corrobore l'affirmation de Paul, selon laquelle toutes choses viennent du Père, et s'accomplissent par le Fils (1 Corinthiens 8 : 6). Les Écritures nous disent que nous avons été engendrés et oints de Dieu.

## LE TRAVAÎL FUTUR DE L'ÉGLISE

L'onction de l'Église est destinée à une œuvre future. L'œuvre du Christ et de l'Église ne sera pas accomplie en ce présent âge. Mais Dieu donne, à ceux qu'Il a acceptés, la possibilité d'utiliser à son service, au cours de la vie actuelle, les talents qu'Il leur a confiés. Ils doivent, dans la mesure où ils en sont capables, guérir les cœurs brisés et donner « l'huile de joie à ceux qui sont dans le deuil », et donc aider à apaiser les souffrances d'autrui, en particulier de ceux de la maison du Seigneur, quoiqu'ils doivent aider qui que ce soit, si se présente une occasion appropriée. Mais leur travail particulier de bénédiction et de réconfort, en ce qui concerne le monde, s'effectuera dans le royaume. Toute l'humanité sera ramenée de la tombe et bénéficiera de toutes les aides bénies que pourvoira le règne du Messie. Tout le mal sera déraciné, et tout ce qui est bon sera encouragé et bénii.

Bien que les oints de Dieu soient de ce côté du voile, ils doivent, en tant que ses ambassadeurs, annoncer ses vertus en parlant aux autres de la venue du Royaume et des bénédictions qui pleuvront alors sur tous, quand les faveurs du Seigneur seront répandues sur tous les hommes. Ils doivent proclamer que ces bénédictions sont (prévues) à la fois pour ceux qui vivent maintenant et pour ceux qui sont descendus dans la tombe. Le grand plan de Dieu, à l'égard du monde, est beaucoup plus étendu et plus grandiose que nous n'avons pu le penser. Il est digne d'un Dieu tel que le nôtre ! Alors, laissez-nous dire, à tous ceux qui ont une oreille pour entendre, que le Seigneur est maintenant en train de répandre son Esprit sur ses serviteurs et ses servantes et que, bientôt, Il le répandra sur toute chair - sur l'humanité tout entière.

Nous sommes informés que cette classe ointe doit prêcher aux « humbles ». Elle ne doit pas prêcher aux rebelles ni aux indifférents ; de ces derniers, on s'occupera bientôt. Les jugements du Seigneur briseront leur cœur avec force, et seront efficacement appliqués à tous. Les ambassadeurs du Seigneur doivent rechercher, en particulier, tous ceux qui, partout, montrent qu'ils recherchent le Seigneur, qu'ils ne sont pas satisfaits par les choses du monde, mais qu'ils aspirent à des choses meilleures, plus nobles, et manifestent qu'ils sont disposés à être enseignés.

## QUI PEUT PARLER AU NOM DU SEIGNEUR ?

Le texte laisse entendre que personne ne peut parler au nom de Dieu, à l'exception de ceux

qui ont reçu, de Dieu, la mission de le faire. D'autres peuvent raconter l'histoire comme ils l'ont apprise, mais ils ne sont pas autorisés à parler au nom du Seigneur. Nous sommes enclins à penser que ceux-là font plus de mal que de bien, en mélangeant l'erreur avec la Vérité ; ceux, en effet, qui ne comprennent pas le message, n'ont pas reçu du Seigneur la charge d'ambassadeurs. Pour Dieu, l'ordination humaine ne compte pas. Dans l'ordination humaine, chaque dénomination qualifie ses propres pasteurs. Mais les pasteurs, ordonnés par Dieu, sont des serviteurs de Dieu et non pas des serviteurs de l'erreur. Ce sont les serviteurs de sa Vérité, et non des traditions des hommes.

Ce que nous avons dit, concernant le fait de parler au nom du Seigneur, ne veut pas dire que personne d'autre, hormis ceux qui comprennent le vrai plan de Dieu, ne devrait même chanter un cantique. En fait, les enfants de Dieu ne doivent pas chercher à empêcher qui que ce soit de proclamer la Vérité. Jésus donna une bonne illustration de ce principe, lorsque ses disciples L'informèrent qu'ils avaient rencontré des gens effectuant un travail en son nom et qu'ils le leur avaient interdit, parce qu'ils ne Le suivaient pas. Le Seigneur répondit : « Ne le leur interdisez pas. » Et il en est ainsi, en ce qui nous concerne. Nous ne devons pas nous mêler de ce que font tous ceux qui prêchent l'Évangile, usant même de conflits, car ils peuvent faire du bien. Nous ne devons pas non plus nous efforcer d'empêcher tous ceux qui prêchent ce qu'ils croient être l'Évangile. Ce n'est pas notre tâche présente, ni une partie de celle-ci. Nous ne sommes pas juges du monde pour l'instant ; mais nous devons reconnaître la différence existant entre eux et les véritables ambassadeurs ou ministres de Dieu.

Dieu déclare, à propos de certains qui prétendent être ses porte-parole, mais qu'il qualifie de « méchants » : « *Quoi donc ! Tu énumères mes lois, et tu as mon alliance à la bouche, toi qui hais les avis, et qui jettes mes paroles derrière toi !* » (Psaume 50 : 16, 17). Pourquoi certains devraient-ils se charger de répandre le message de Dieu, s'ils ne les a pas reconnus au moyen de l'onction du Saint Esprit, s'ils n'ont pas été enseignés de Lui et s'ils n'accomplissent pas sa volonté ? Que tous les autres fassent ce qu'ils veulent, en coopération avec la Vérité, mais seuls ceux qui ont été ordonnés par Dieu, de cette manière unique, devraient prêcher l'Évangile. Tous ceux qui ont reçu la mission divine devraient se réjouir de leur merveilleux privilège de proclamer la Bonne Nouvelle.

L'une des caractéristiques de notre mission d'ambassadeurs du Seigneur est « de consoler tous les affligés. » Les enfants de Dieu, qui ont appris quelle est la vraie source de réconfort,

sont les seuls dûment qualifiés pour être de réels consolateurs, dans le sens indiqué par les Écritures. Ils ont eu leur propre cœur pansé et guéri par le Grand Médecin, et c'est pourquoi ils savent où diriger les cœurs endoloris, ayant besoin du baume que Dieu seul peut donner. Comme le dit l'Apôtre : « *Béni soit Dieu, le Père de notre Seigneur Jésus-Christ, le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation, qui nous console dans toutes nos afflictions, afin que, par la consolation dont nous sommes l'objet de la part de Dieu, nous puissions consoler ceux qui se trouvent dans quelque affliction !* » (2 Corinthiens 1 : 3, 4). En conséquence, alors que nous sommes encore dans la chair, ou après que nous serons entrés dans notre héritage au-delà du voile, nous devons être des consolateurs, pour relever ceux qui sont accablés de chagrin et de soucis, et leur apporter « l'huile de joie », le message de la grâce.

## À LA VEILLE DU JOUR DE VENGEANCE

Nous devons, en ce temps particulier, être des consolateurs des « affligés de Sion ». Les saints d'aujourd'hui, qui ont été éclairés et bénis par le Message de la Vérité Présente, sont éminemment qualifiés pour effectuer ce travail. Beaucoup d'entre nous étaient des affligés de Sion, avant que ce message rafraîchissant ne parvînt à nous, des affligés à cause de la confusion et de la mondanité prévalant dans les systèmes nominaux, avec lesquels nous étions liés. Mais maintenant, nous sommes libres et « nos harpes ne sont plus suspendues aux saules de Babylone. » Elles s'accordent avec les mélodies du ciel, et nous pouvons maintenant chanter avec l'esprit et la compréhension, le glorieux « Cantique de Moïse et de l'Agneau. » Aussi, soyons zélés pour porter ces heureuses nouvelles à tous les affligés de Sion, non encore délivrés, afin qu'ils puissent se joindre à nous dans ce joyeux cantique.

Tout le message, tel qu'il figure dans notre texte, doit être proclamé maintenant. Nous nous rappelons que, le jour où notre Seigneur lut la prophétie dans la synagogue, Il omis les mots « *et le jour de vengeance de notre Dieu.* » Cette partie de la prophétie ne devait pas être proclamée alors, et Jésus ne pouvait pas avoir dit à propos de ces mots : « *Aujourd'hui cette parole de l'Écriture, que vous venez d'entendre, est accomplie* », car Il n'allait pas proclamer que le jour de la vengeance était proche, à ce moment-là. Par conséquent, Il ne lut que les parties de la prophétie dont la réalisation devait commencer alors.

Mais aujourd'hui, le passage doit être considéré dans son ensemble. Nous sommes à la

veille même de ce grand jour de vengeance. Nous proclamons maintenant les paroles suivantes du prophète Sophonie : « *Le grand jour de l'Eternel est proche, il est proche, il arrive en toute hâte ; le jour de l'Eternel fait entendre sa voix, et le héros pousse des cris amers. Ce jour est un jour de fureur, un jour de détresse et d'angoisse, un jour de ravage et de destruction, un jour de ténèbres et d'obscurité, un jour de nuées et de brouillards, un jour où retentiront la trompette et les cris de guerre contre les villes fortes et les tours élevées [des gouvernements forts et bien protégés]. Je mettrai les hommes dans la détresse, et ils marcheront comme des aveugles, parce qu'ils ont péché contre l'Eternel ; je répandrai leur sang comme de la poussière, et leur chair comme de l'ordure. Ni leur argent ni leur or ne pourront les délivrer, au jour de la fureur de l'Eternel ; par le feu de sa jalouse, tout le pays sera consumé.* » - Sophonie 1 : 14-18.

## UNE LEÇON QUI NE DEVRA JAMAIS ÊTRE OUBLIÉE

En ce jour de terreur et de ténèbres, les hommes finiront par comprendre leur besoin d'un bras fort, pour les délivrer. Leur orgueil et leur autosuffisance seront humiliés, réduits en poussière. Mais l'humanité sortira de ces terribles difficultés châtiée et brisée, et elle sera prête à être conduite hors de la ruine et de la défaite de ses propres plans et espoirs. Les hommes seront de même prêts à être conduits hors de l'obscurité et du chaos dans lesquels, dans leur ignorance et leur égoïsme, ils se sont précipités ; ils seront également délivrés de la puissance des mauvais anges, pour se rendre vers la lumière, la bénédiction et la délivrance qu'ils obtiendront ensuite, lors de l'établissement du Royaume du cher Fils de Dieu, promis depuis longtemps en vue de la bénédiction de toutes les familles de la terre.

Ce sera une leçon qui ne devra jamais être oubliée. Les fils de Dieu, qui seront alors élevés pour gouverner le Royaume, commenceront leur travail de guérison et de bénédiction ; ils panseront les coeurs accablés et brisés des hommes. Leur propre expérience, dans la vie présente, leur aura appris à sympathiser avec le pauvre monde, malade du péché ; et ils seront en mesure de répandre le baume béni de Galaad sur les plaies des hommes, « *pour leur donner un diadème au lieu de la cendre* », pour essuyer toutes larmes et pour conduire tous ceux qui le voudront, étape par étape, sur la grande voie de la sainteté, qui sera alors élevée pour les peuples. « *Les rachetés de l'Eternel retourneront, ils iront à Sion avec des chants de triomphe, et une joie éternelle couronnera leur tête ; l'allégresse et la joie s'approcheront, la douleur et les gémissements s'enfuiront.* » (Esaïe 35 : 10). La peine de mort - la seconde mort, la destruction totale - ne sera prononcée qu'à l'encontre des

incorrigibles. « *Et ceux-ci iront au retranchement* (de l'anglais « cutting off », trad.) éternel, mais les justes à la vie éternelle. » - Matthieu 25 : 46.

WT1914 p5536